

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption d'une décision modificative n°1

Le deux mai deux mille seize, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional sur convocation en date du vingt-six avril deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe Coulon.

Présents : 16 (Mmes Vanpeene, Messéanne-Grobelny, Létard, et MM. Gosset, Hiraux, Kanner, Monnet, Delannoy, Dissaux, Duvergé, Prudhomme, Bertin, Castiglione, Coulon, Delbé, Figoureux, Leca)

Excusé : 1 (M. Philippe)

Absent : 0

Pouvoirs : 3 (M. Delbar à Mme Létard, M. Rapeneau à M. Coulon, M. Kanner à Mme Messéanne-Grobelny)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le budget annexe 2016 adopté le 27 novembre 2015,

Il est proposé au comité syndical de délibérer sur la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2016 pour le budget annexe en M4.

Cette modification consiste :

1/ en l'inscription de crédits au compte 238 « Avances corporelles » du budget, d'un montant de 396 129.27 €.

2/ en l'inscription de crédits au compte 627 « Services bancaires et assimilés » du budget, d'un montant de 5 000 €.

2/ en la réduction des crédits inscrits au compte 241 « Concessions », liée à l'inscription des nouveaux crédits aux comptes 238 et 627.

3/ au virement des crédits du compte 241 vers le compte 2313 «Constructions», pour un montant de 14 608 870.73 €.

Le comité syndical,

DECIDE

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe en M4 pour l'exercice budgétaire 2016.

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre :
- Abstentions : 2
- Nombre d'élus participant au vote : 19

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte, monsieur Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le